



En désaccord avec mon conjoint, sujet tante /niece

Par Laetice52

Bonjour.

J'ai une fille de 1an tout juste.

Elle a 2 tatas du côté de mon conjoint.

Une n'est plus venue chez nous voir sa nièce depuis novembre 2021

Là seconde depuis sa naissance n'est venue qu'une fois (l'été dernier car invitation de notre part...).

Ma fille étant née pendant la crise sanitaire, nous avons fait au compte goutte pour les visites lors de ma sortie de la maternité, la seconde tata à carrément refuser de venir pour ne pas laisser son chien seul...

Mon homme veut baloter la petite d'une tante à l'autre, ce que je refuse.

De mon point de vue, ce n'est pas à un enfant d'être balader à droite à gauche c'est aux tatas de se bouger.

Je ne refuse pas qu'elles viennent chez nous.

Mais je refuse que la fille de 1an soit trinballée d'une maison à une autre.

Mon homme a t-il le droit de prendre notre fille pour aller chez ses s?urs sans mon accord ?

Est ce au bébé ou aux adultes de se déplacés ?

Par ESP

Bonjour

Vous êtes ici sur un forum juridique et sur ce plan, il n'y a pas de réponse. Le père peut emmener son enfant visiter sa famille s'il le souhaite.